de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 20 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

LAUDUMEY & CO., Imprimeurs, No 32 rue de l'Union entre Carondelet et Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Pharmaciens, imprimées et cou... 25c le mille. 15 mars—1 an

DEMANDES.

Une demande—Pour garder un enfant une femme d'expérience et de moyen-âge. Doit donner références. S'adresser de 10 à 1 heures, au No 204, rue Prytania. 15 mai—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Lester.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,966—Division C. Attendu que Mark Lester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lester, de... intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'y opposer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

19mai—19 24 28

Succession de Didier Hembrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,913—Division A. Attendu que Frederick Lesher a présenté pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Didier Hembrecht, décédé intestat; avis le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'y opposer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

Succession de Dennis Tracy et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,858—Division B... est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James E. Tracy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 mai—14 19 23

Succession de Caroline Stephie Elisabeth Carstens.

... de Caroline Stephie Elisabeth Carstens, veuve en premières noces de Charles Beyers et femme décédée de Adam L. Essling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,451—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adam L. Essling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

Succession de Oscar Fortier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,453—Division C. Attendu que Odile Fortier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Fortier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à s'y opposer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,080—Attendu que Mme Anna Wilkinson Sophie Jeanne Crane, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, résidant à Bordeaux, république de France, intrice ... de ses enfants mineurs Maria Suzanne ... Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Edouard Sorbé, a demandé à cette cour autorisation de prendre possession de et de ... de l'Etat de la Louisiane la propriété ... dite mineurs. Avis est par le ... donné à qui cela concerne de donner ... jours qui suivront la présente ... publication de cette avis, pour ... les raisons pour lesquelles il ne ... la dite naturelle ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.
HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.

7 mai—7 13 20 27

... d'Abraham B. Reading et ... femme Margaret R. Reading.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,923—Division B. Attendu que John R. Vinet, administrateur de ... a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abraham B. Reading et ... Margaret R. Reading, décédés intestat; ... est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,891—Division A. Attendu que Elizabeth Jane Pierce, veuve de ... nommé Carter a présenté une pétition à la ... à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Charles C. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,861—Division ... Attendu que Mme Julia McGowan, ... de Charles C. Anderson, a présenté ... pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des ... d'administration dans la succession de feu Charles C. Anderson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

... de Caroline Stephie Elisabeth Carstens, veuve en premières noces de Charles Beyers et femme décédée de Adam L. Essling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,451—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Adam L. Essling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

E. A. S. Westhoff vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,453—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. Blanc syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 mai—17 22 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 32,984—Division A.—Hesten Bros vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Hesten Brothers, composée de George Hesten et Henry Hesten, soit et est par le présent autorisée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, à son bureau, No 29 rue du Camp, mardi, le 26me jour de juin 1891, dans le but de nommer un syndic et de voter sur la demande des pétitionnaires, nommer un syndic et voter sur la demande des pétitionnaires pour leur décharge et que toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les affaires et la propriété des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—3f au 3 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,797—Division A.—F. J. Zeerinyer vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens de ce pétitionnaire F. J. Zeerinyer, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, 158 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le ... jour de mai 1891, dans le but de procéder en ... d'abord à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,891—Division A. Attendu que Elizabeth Jane Pierce, veuve de ... nommé Carter a présenté une pétition à la ... à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Charles C. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,861—Division ... Attendu que Mme Julia McGowan, ... de Charles C. Anderson, a présenté ... pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des ... d'administration dans la succession de feu Charles C. Anderson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

AVIS AUX CREANCIERS

Michael Mackett vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,275—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Brice, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 mai—19 24 28

E. & S. Westhoff vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,453—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. Blanc syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

17 mai—17 22 26

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 33,758—Division "B"—M. Hotten & Co. et les membres individuellement vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Hotten Brothers, composée de Martin Hotten et Andrew Hotten, soit et est par le présent autorisée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John B. Légier, notaire, en son bureau No 8 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dite pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la décharge de ces pétitionnaires, et de voter sur la demande des pétitionnaires pour leur décharge et que toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les affaires et la propriété des dite pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—3f au 3 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,797—Division A.—F. J. Zeerinyer vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens de ce pétitionnaire F. J. Zeerinyer, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, 158 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le ... jour de mai 1891, dans le but de procéder en ... d'abord à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Thomas Carter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,891—Division A. Attendu que Elizabeth Jane Pierce, veuve de ... nommé Carter a présenté une pétition à la ... à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Succession de Charles C. Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,861—Division ... Attendu que Mme Julia McGowan, ... de Charles C. Anderson, a présenté ... pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des ... d'administration dans la succession de feu Charles C. Anderson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans—No 33,758—Division "B"—M. Hotten & Co. et les membres individuellement vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Hotten Brothers, composée de Martin Hotten et Andrew Hotten, soit et est par le présent autorisée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John B. Légier, notaire, en son bureau No 8 1/2 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires des dite pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la décharge de ces pétitionnaires, et de voter sur la demande des pétitionnaires pour leur décharge et que toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les affaires et la propriété des dite pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 mai 1891.
THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 mai—3f au 3 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,797—Division A.—F. J. Zeerinyer vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens de ce pétitionnaire F. J. Zeerinyer, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, 158 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le ... jour de mai 1891, dans le but de procéder en ... d'abord à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

13 mai—13 17 22

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

FOUR LE 19 MAI—CLASSE No 217
Tirage de 4 heures P. M.

10	44	32	28	7	18	67	61	16	40	1	54	60

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage tous apposeront leur signature.
Ce 19 mai 1891, à 4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PECKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus sur un tout coupe dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'immigration, et en franchise à 25 ans, comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont toujours lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remboursés depuis vingt ans, par l'intégrité de nos tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous désirons, par les présentes, que nos présidents à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous disposons et constituons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous contrôlons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early
COMMISSAIRES.

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT:

$600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000,	200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
2 Lots de	20,000,	40,000
5 Lots de	10,000,	50,000
10 Lots de	5,000,	50,000
20 Lots de	2,000,	40,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	200,	40,000
500 Lots de	100,	50,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit		$100,000
100 Lots de	$500,	50,000
100 Lots de	$400,	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit		$199,800
999 Lots de $200,		199,800

2,144 Lots de montant à.... $2,189,600

PRIX DU BILLET :

Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, [rien de moins].

Prix pour les clubs, 50 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'on nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS DE $5 ET AU-DESSUS DE CE LOT, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Bonnes Indresse on plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service à nous fournir les Loteries, pour nous servir des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les billets et les fonds aux Gagnants, Tribunaux ainsi prennent Nos Bureaux comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins ne permettent à nous mettre [illegible] BUREAUX adressées à Paul Conrad, mais ne les forcent pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES ainsi adressées.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage ou membre vous, par Express, sans frais.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891, que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit arrêt en avril 1892, ainsi qu'il a été décidé par la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine, donc finalement si la loterie cesserait ou continuera de vivre jusqu'au 1er janvier 1919.

QUE LES QUI SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie maintiendra ces tirages jusqu'au 1er janvier 1893.

Il y aura de grandes inférieures et meilleur billets à vendre, qui se marchand pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les achateurs doivent y faire attention, et ne prendre ce pas pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pour d'autres, s'ils veulent la chance du lot gagnant.

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

P. E. WALMSLEY, Prest. La. Nat. Bank
P. LAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

C. V. Kathman vs John N. Carrigan
Joseph Meoli vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—Nos. 14,753 et 14,754 —En vertu de deux writs de fieri facias, mot adressés par l'Honorable Charles H. Lavilleboivre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan public, devant la Rezende de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 450 rue Royale, situé dans le troisième district de cette ville, borné dans l'Est par la rue Royale, nadossant (maintenant Casualty, Martigny, Maudeville et Sarah) et mesurant au nord sur la rue Royale, 30 pieds de face à la rue Royale, sur 85 pieds de profondeur et bornant sur le côté ouest de la rue Martigny, le tout étant présentement appartenant à Raoul Avril, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui en dépendent ou en pourront être en aucune sorte.

Etant la même propriété acquise par achat par feu James Carrigan de James Richardson, par acte passé pardevant Edward Barnett nouvellement notaire en cette ville, le 19me jour de septembre 1846, dûment enregistré en ce qui concerne le transport des susdites, suivant acte passé pardevant Andrew Brevo Jr., notaire en cette ville, le 25 août 1890, dans le livre No 129, folios 134 et 135.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
13 mai—13 20 27—juin 3 10 13

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors vs Mme Margaret Knecht veuve de Henry Rice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,640—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, devant la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, situé dans la Deuxième, ou District de cette ville, carré borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale; le dit terrain étant désigné par la lettre B sur le plan dressé par Hadin & Schlarbaum, en date du 20 janvier 1871, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix de Armas, alors notaire public en cette ville, daté du 17me jour de février 1871; lequel terrain mesure, paisd américain vingt-deux huit pouces et quatre lignes en façade sur la rue Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne le séparant d'une allée couverte commune au dit terrain et au terrain ci-après décrit, et le dit terrain ayant en outre, de la, trois pieds un pouce et cinq lignes sur une ligne oblique; de là vingt-trois pieds onze pouces et six lignes, sur la ligne de la maison fondeur, avec une profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur la ligne de la maison de feu Philip, et vingt-deux pieds huit pouces et quatre lignes sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le même terrain, borné dans l'Est par la rue Chartres, à environ entièrement la dite allée commune, à la hauteur du second étage donnant accès à la dite allée commune, une autre allée commune à la hauteur du second étage donnant accès à la même allée commune, une autre allée commune, ensemble avec quatre-vingt six actions de $100 chacune, appartenant à la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et portant contre la dite propriété saisie dans la susdite affaire.

Conditions : comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, soldé, avec dix pour cent d'intérêt depuis le 11 mai 1867, et mesure dix-sept pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation, borné au nord-est par le terrain ci-après décrit, à la même largeur dans le fond, sur une profondeur d'un peu plus ou moins que cent vingt-cinq pieds, borné au sud-ouest par le terrain ci-après décrit, à la même largeur dans le fond, sur une profondeur d'à peu près cinquante-cinq pieds deux pouces et quatre lignes, et la ligne qui le sépare de la même deux et soixante pieds deux pouces sur l'autre côté atteignant au lot numéro huit dans le fond—et étendant à une allée de cinq pieds de largeur sur la rue Pouyfferré en commun avec les dits lots et les autres.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Marie Geld vs. Mme Madeline Garbo, épouse de Wm L. Hagen, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 32,781 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et appartenances qui y appartiennent ou en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Ursulines, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant trente-huit pieds de face à la rue Ursulines, sur une profondeur de cent pieds, le tout étant désigné sous le No 6 sur le plan annexé à un acte fait pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 11 mai 1867, et mesure dix-sept pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation, borné au nord-est par le terrain ci-après décrit, à la même largeur dans le fond, sur une profondeur d'à peu près soixante-cinq pieds deux pouces et quatre lignes et la ligne qui le sépare de la même deux et soixante pieds deux pouces sur l'autre côté atteignant au lot numéro huit dans le fond—et étendant à une allée de cinq pieds de largeur sur la rue Pouyferré en commun avec les dits lots et les autres.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Hilma B. Thomson, exécutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 32,223.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, etc., y appartenant, situé dans la Troisième District de cette ville, carré d'lot borné par les rues Ursules, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant, pied français, cinquante pieds de façade rue de l'Urien, sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, suivant son plan publié.

Etant la même propriété qui a été achetée par le défendeur de John Jacob Leech par acte passé le 14 Mars 1890, pardevant M. T. Bourcq, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 13 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Deuxième District.

Auguste Simard et Louise T. H. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 32,783—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilot compris par les rues Bourbon, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et six lignes de face à l'... rue Ste-Anne sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, sur une ligne oblique.

Etant la même propriété que Mme J. W. McConnell a acquise par achat de Jules Thiet et Mme Caroline Cuvillier, aux fait pardevant T. Boisson, notaire en cette ville, le 20 août 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—13 16 23—juin 1 6 13

AVIS.

On désirerait avoir les noms d'Albert Lyon, ayant été employé chez Messieurs SIMON, Dupas, rue Bourbon et Dumaine. Mercredi.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété désirable dans le Quatrième District.

Lhote & Cie vs. Mme Alice Wyse, veuve de Martin Wyse, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 32,904.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot désigné par le numéro municipal 810 et borné par la rue Conery, Stimbon et Prytanée et l'avenue St-Charles, anciennement l'Ilot borné par les rues Nayades, Washington, Prytanée et Stimbon, faubourg Livaudais, et désigné par le numéro trente sur un plan dressé par N. Mouhausen, voyer, daté le 23 décembre 1844, et annexé aux archives de D. C. Blanchard, notaire, le 28 avril 1891, le dit lot ayant front de 120 pieds sur la rue Conery et mesurant une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, avec une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6mai—6 13 20 27—juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve E. Meyer vs. Adam Ohler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,746.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'lot borné par les rues Ursules, Dauphine, Conti et Bourbon, mesurant, pied français, cinquante pieds de façade rue de l'Urien, sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, suivant son plan publié.

Etant la même propriété qui a été achetée par le défendeur de John Jacob Leech par acte passé le 14 Mars 1890, pardevant M. T. Bourcq, notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—8 13 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Deuxième District.

Augusto Simard et Louise T. H. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 32,783—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilot compris par les rues Bourbon, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et six lignes de face à l'... rue Ste-Anne sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, sur une ligne oblique.

Etant la même propriété que Mme J. W. McConnell a acqu